

Epargne salariale : Spécial Loi relative au partage de la valeur : Participation, intéressement et PPV

Maîtriser la réglementation et les outils d'épargne salariale afin d'en tirer le meilleur parti. Répondre aux nouvelles obligations issues de la Loi relative au partage de la valeur.

OBJECTIFS :

1/ Comprendre les enjeux et les spécificités des régimes d'intéressement, de participation et de la PPV

2/ Maîtriser le cadre réglementaire, notamment les obligations et les facultés pour effectuer les meilleurs choix

PUBLIC :

DRH et RRH, personnes chargées de la gestion du personnel et de la paie, dirigeants d'entreprise



Durée : 1 jour
(7 heures)



Tarif : Consulter
notre calendrier

PREREQUIS :

Connaissance de base en droit du travail

PROGRAMME :

Introduction : nouvelles obligations en matière de partage de la valeur :

- Entreprises de 11 à 49 salariés
- Entreprises d'au moins 50 salariés

Participation :

- Champ d'application (obligation pour les entreprises d'au moins 50 salariés, possibilité d'application volontaire)
- Modalité de mise en place (conclusion et régime de l'accord de participation)
- Formules de calcul (forme légale, possibilité de formule dérogatoire)
- Répartition entre les bénéficiaires (caractère collectif, définition des bénéficiaires et application des critères de répartition)
- Affectation (versement immédiat ou affectation à un support de placement)
- Régime social et fiscal

Intéressement :

- Modalités de mise en place (conclusion et régime de l'accord d'intéressement)
- Formules de calcul : caractère aléatoire, critères, périodicité
- Répartition entre les bénéficiaires
- Affectation
- Régime social et fiscal

Prime de partage de la valeur (PPV) :

- Mise en place
- Bénéficiaires
- Montant
- Versement et affectation
- Régime social et fiscal

Méthode et moyens pédagogiques :

Présentation des principes juridiques et échanges autour de mises en situation pratiques, remise d'un support.

Modalité d'évaluation et de sanction :

Le stagiaire sera évalué par le formateur selon sa participation active lors des temps d'échanges et au cours des cas pratiques. Une attestation sera délivrée l'issue de la formation.

